



Association of
Communication
Companies

CHARTER



Association of
Communication
Companies

Agences de publicité, brand activation, direct marketing, e-marketing, média... entre tous les acteurs de la communication, il est essentiel d'établir des règles et des liens qui servent au bon fonctionnement de leur métier. Pour définir et défendre ces principes, mais aussi pour créer un centre d'expertise au service de chacun de ses membres, les professionnels de la communication se sont regroupés en une association nationale: l'ACC (Association of Communication Companies).

Réglementer les compétitions, mettre à disposition des contrats modèles, définir des principes éthiques, mais aussi offrir un point de rencontre et une source d'information permanente, voilà quelques unes des missions essentielles de l'ACC. Cette Charte a pour but de répertorier tous les avantages, droits et devoirs de chaque affilié. En devenant membre ACC, vous servez à la fois les intérêts de votre agence et ceux de l'ensemble de la communication.

VALEUR AJOUTÉE DE L'AFFILIATION

POUR SES MEMBRES, L'ACC REPRÉSENTE UN LABEL DE QUALITÉ QUI RENFORCE LA CRÉDIBILITÉ PROFESSIONNELLE DE CHAQUE AGENCE FACE AUX ANNONCEURS.

- L'ACC est un **point de rencontre** où les membres côtoient leurs 'collègues', une plate-forme unique où se pratique l'échange d'expertise.
- L'ACC est une **source d'information permanente** qui diffuse la primeur de cette information auprès de ses membres.
- L'ACC est le **porte-parole privilégié de ses membres et défend leurs intérêts** auprès des annonceurs (UBA, WFA), des médias (CIM, ABEJ, Febelma, UMA, UPP, ...), des autorités et de la presse, ainsi qu'auprès d'autres organisations (ABMD, CCB, CFP-Belgium, EACA, IAB, JEP, Conseil de la Publicité, Fondation Marketing ...).
- L'ACC offre à ses membres des **services exclusifs** comme l'Enquête Salaires, l'Étude des tarifs horaires, l'Étude de l'Évolution des coûts Médias, ainsi que des Etudes Financières portant sur les divers secteurs de la communication, ...

LES DROITS DES MEMBRES

- Les membres ACC ont le droit d'utilisation exclusif du **logo ACC** sur leur site, papeterie, self-promotion, lors de projections, etc.
- Les membres ACC ont droit à **leur propre page sur le site web de l'ACC** (www.accbelgium.be) présentant leur travail créatif et proposant un lien vers leur site.
- Les membres ACC bénéficient **en primeur de l'information** émanant d'une part de l'ACC, et d'autre part des organisations avec lesquelles l'ACC entretient des relations privilégiées comme le Conseil de la Publicité, UBA, EACA, IAB, etc.
- Les membres ACC, y inclus le Président, le CEO et les présidents des Expert Centres, ont droit de parole aux séminaires et congrès.
- ACC s'investit également dans des 'think tanks' sur divers sujets comme les nouvelles tendances, l'e-emerging media, etc; ainsi que dans les creative awards (EFFIE, Best of Activation, Cuckoo's, etc.)
- Les membres ACC ont à leur disposition des **contrats modèles** avec les annonceurs, les freelances, le personnel, etc.
- Les membres ACC sont **automatiquement membres du JEP**.
- Les membres ACC bénéficient de **réductions** sur tous les **événements** organisés par l'ACC ainsi que sur un certain nombre d'initiatives venant d'associations alliées (UBA, IAB, EACA, ...).
- Les membres ACC et leur personnel peuvent participer à différents **programmes de formation** spécialisés, organisés par l'ACC.
- Les membres ACC peuvent participer à différentes initiatives qui touchent à la **formation des jeunes** (Portes Ouvertes, stages, ...) et être aux premières loges pour entrer en contact avec les jeunes talents.
- L'ACC agit au nom de ses membres lors de **compétitions** qui ne respectent pas les règles de la Charte ACC/UBA.
- L'ACC travaille actuellement, en partenariat avec les autorités, à l'élaboration d'une Charte pour réglementer les **compétitions du domaine public**.
- Les membres ACC ont droit à des **réductions** négociées avec certains **produits ou services** (piges presse et AV, Contageous, EPB, ...).
- Les membres ACC siègent dans différents **jurys** (JEP, EFFIE, Cuckoo, Best of Activation Awards, ...) et **Conseils d'administration** (Conseil de la Publicité, ABMD, CIM, ...).
- Les membres ACC qui optent pour un full membership peuvent participer aux **Expert Centres** (Advertising, DM, Brand Activation, e-Marketing ...) ou **Cross Expert Centres** (Education, Legal & Finance, Events ...).



LES DEVOIRS DES MEMBRES

- Les membres ACC s'engagent à respecter le **code éthique** de l'ACC ainsi que le **code international** de l'ICC et les codes auto disciplinaires des différents secteurs (convention Arnoldus, Codes FEVIA, FEBIAC, DETIC, AERF, LOTERIES). Pour les codes intersectoriels ainsi que toutes les autres règles, consulter www.jepbelgium.be, rubrique "codes/règles".
- Les membres ACC s'engagent à suivre les **Chartes ACC**, et tout spécialement la Charte 'Compétition', rédigée par l'ACC & l'UBA. Ils s'engagent également à communiquer à la Directrice de l'ACC les compétitions auxquelles ils participent, et de l'informer si la compétition respecte ou non la Charte ACC. L'ACC contactera les annonceurs qui ne respecteraient pas le Code et traitera l'information de façon confidentielle.
- Les membres ACC s'engagent à **consacrer du temps** dans les dossiers communs, ainsi qu'à participer aux jurys et Conseils d'Administration.
- Les membres ACC s'engagent à **déclarer leurs revenus bruts réels** à un huissier dont la mission est de traiter ces chiffres de façon confidentielle et de définir leur contribution d'affiliation sur cette base
- Les membres ACC s'engagent à **payer leur affiliation endéans les 30 jours fin du mois** (comme défini dans les statuts).
- Les membres ACC peuvent résilier leur affiliation en respectant **un préavis de 3 mois**: l'affiliation est valable pour une année civile, de sorte que pour l'année suivante l'affiliation doit être résiliée par écrit et envoi recommandé, au plus tard le 30 septembre.



ACC - ASSOCIATION OF COMMUNICATION COMPANIES

Boulevard Brand Whitlocklaan, 152, 1200 Brussels.

Tel. 02 740 07 18 - Fax 02 740 07 19 - info@accbelgium.be

www.accbelgium.be



Association of
Communication
Companies

CONTRAT D’AFFILIATION ACC

PAR LA PRÉSENTE, JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DROITS ET DEVOIRS INHÉRENTS À MON AFFILIATION ET M’ENGAGE À LES RESPECTER.

Fait à (nom de la ville) :

Date :

Nom de l’agence :

Nom du manager :

Signature :

>>> Merci d’envoyer ce document par fax à l’ACC au **02/740 07 19**

ACC - ASSOCIATION OF COMMUNICATION COMPANIES

Boulevard Brand Whitlocklaan, 152, 1200 Brussels.

Tel. 02 740 07 18 - Fax 02 740 07 19 - info@accbelgium.be - www.accbelgium.be